



Introduction

L'histoire commence en 1888, Louise Koppe est une féministe d'avant-garde...

La souffrance des enfants lui est insupportable ; bouleversée par « Les Misérables », elle écrira à Victor Hugo qui, avec l'aide de Léon Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique, et de Paul Bert, Ministre de l'Education Nationale, la soutiendra dans ses actions. Bien avant l'apparition de la notion de « l'intérêt des enfants » (Article 3 de la Convention Internationale des Droits des Enfants signée par la France le 26 janvier 1990), Louise Koppe avait fait de celle-ci son engagement personnel, notion qui sera consacrée par la loi du 5 mars 2007 plaçant l'enfant au cœur des décisions et des interventions de protection de l'enfance.

Son action va permettre à l'Association d'être reconnue d'utilité publique le 29 janvier 1899, soit 2 ans avant la loi de 1901 et 6 ans avant la loi de 1905 qui sépare les églises de l'Etat et pose les bases de la laïcité française auxquelles l'Association est fortement attachée.

Le Conseil d'Administration est constitué de personnalités de la société civile et du service public. Ces personnalités venant d'horizons différents sont sensibles au service de l'autre et de l'intérêt général. La mission de service public qui est confiée à l'Association donne du sens à l'engagement de nos adhérents en dehors de tout esprit partisan.

Ce sont des valeurs humanistes qui réunissent tous les militants de la cause des enfants.

Objectifs et valeurs de l'Association

L'Association est et sera toujours mobilisée pour défendre la cause des enfants et des personnes vulnérables. Elle s'assigne comme objectif de développer des actions et des projets favorisant leur épanouissement.

Pour les enfants/adolescents, elle veille à la préservation et à la consolidation des liens parentaux et familiaux. Il convient dans cette tâche d'avoir présent à l'esprit le souci permanent de la prise en compte des potentialités de tous et de chacun. Chaque enfant/adolescent doit avoir la possibilité dans ce cadre de révéler son potentiel, quelles que soient les difficultés apparentes qui l'ont amené dans les établissements de « La Maison Maternelle ».

Pour les personnes vulnérables et en situation de handicap, l'accompagnement doit se réaliser dans le respect de la dignité. Les travailleurs handicapés accueillis doivent bénéficier de toute la considération qui leur est due en tant que tels. Leur inscription dans le milieu ordinaire doit toujours être privilégiée.

« La Maison Maternelle » poursuivra son engagement par l'adaptation continue à l'évolution des besoins. Elle souhaite en permanence initier et développer les meilleures pratiques, retrouver et conserver la position de précurseur de politiques publiques qui doit être la sienne, renouant en cela avec son histoire.

L'Association est attachée à l'évaluation des pratiques qui comporte deux volets : une auto évaluation et un regard extérieur.

Cette démarche sert de guide à l'évolution des pratiques qui se traduit par des actions cohérentes et adaptées auprès du personnel et des publics concernés. De même l'Association porte une attention particulière à la question du traitement des informations qui peut relever de l'intimité des familles, garantissant la plus stricte confidentialité dans ce traitement.

Public et territoire couvert

L'Association se donne comme mission d'assurer de la meilleure des manières l'articulation entre l'intérêt des individus et l'intérêt général. Elle veille tout particulièrement auprès des enfants à développer les conditions d'exercice de leur responsabilité. Aux droits des enfants doivent correspondre leurs devoirs. Offrir un cadre cohérent et réfléchi est la condition de construction du bien vivre ensemble.

Historiquement, l'Association œuvre sur trois départements ; son développement, via différentes modalités, pourra à l'avenir couvrir plusieurs zones géographiques.

D'ores et déjà sur les zones couvertes, l'Association s'emploie à être présente dans différentes instances de définition des politiques publiques (observatoires de protection de l'enfance, schémas départementaux, fédérations d'associations) afin de contribuer aux débats et aux orientations en cours en se fondant sur son expertise et son expérience.

Principes d'actions

L'expertise de l'Association sur l'accompagnement des enfants doit permettre de construire des parcours de vie, en associant les différents acteurs au service de ceux-ci.

Ainsi, développer des partenariats en amont et en aval de l'accompagnement des publics est une des spécificités de l'Association. Ceci implique une parfaite connaissance de l'ensemble des intervenants aptes à proposer une offre s'articulant avec celle de « La Maison Maternelle ».

L'Association entend se garder la possibilité de mettre en place toutes solutions répondant aux nouvelles situations, reprenant en cela sa capacité historique d'invention et d'intervention.

Elle s'emploie en permanence à développer les meilleures formes de réponses aux situations rencontrées, tenant compte pour cela de l'évolution des besoins, des publics et des pratiques, en conformité avec son engagement.

L'innovation sociale est au cœur du projet de « La Maison Maternelle » : il s'agit de construire et de proposer en permanence des formules nouvelles.

L'Association a mis en place en 2013 un référent « bientraitance » qui veille à ce que chaque établissement fasse de cette notion une préoccupation de tous, et ce, de manière permanente.

Tous les ans un rapport sur les actions entreprises sera établi et présenté en Assemblée Générale.